



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : SOLIDARITE

SDAT - Convention d'objectifs et de moyens - Subvention 2024

La SDAT Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail œuvre depuis plus de cent ans sur le territoire de l'agglomération dijonnaise et a étoffé ses actions au fil des années, assurant des missions en direction des personnes les plus démunies, dans des domaines aussi divers que l'accès au logement décent, la santé, l'insertion sociale et professionnelle.

Ces missions d'intérêt général ont naturellement amené plusieurs partenaires de l'association à formaliser un partenariat commun autour de plusieurs de ces actions.

Dans la continuité de ce partenariat, Dijon métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve, l'État et l'Agence Régionale de Santé ont construit une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2026.

Celle-ci comprend trois actions :

- ACOR Centre Ville ;
- ACOR Dijon Métropole, regroupement des actions précédemment dénommées ACOR Grand Dijon et Inser Social Chenôve ;
- Équipe Mutualisée Acodège-SDAT (EMAS) .

La Ville de Dijon apporte son soutien à ACOR Centre Ville et à EMAS.

ACOR Centre Ville

Le dispositif ACOR Centre Ville permet principalement :

- d'aller au-devant des personnes à la rue par la mise en place de maraudes ;
- d'accompagner le public en rue vers les dispositifs d'accueil afin d'offrir une mise à l'abri. Il s'agit également de garantir l'accès à des services répondant à des besoins primaires (restauration, soins, hygiène, bagagerie...) dans le cadre d'un accueil de jour dédié au public en rue ;
- de proposer un accompagnement social et/ou sanitaire gradué en fonction des situations individuelles ;
- d'effectuer de la médiation si besoin avec les riverains et les commerçants.

Équipe Mutualisée Acodège-SDAT (EMAS)

Le dispositif EMAS avec une file active de 40 personnes, vise l'accès aux soins des personnes en non demande, par la mise en œuvre d'un parcours de soin adapté pour éviter les ruptures de prises en charge et le maintien des personnes en logement autonome. Il s'agit d'une intervention à la fois sociale et médico-sociale. Ce dispositif a été initié dans le cadre du Contrat Local de Santé.

ACOR Centre Ville et EMAS sont les deux actions de cette convention pluriannuelle financées par la ville de Dijon à hauteur de 411 388 € au titre de l'année 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2024 de 411 388 € à la SDAT au titre de ces actions ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2024 de la Ville de DIJON ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)